

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE l'Érable
MUNICIPALITÉ DE Villeroy**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE Villeroy, dûment convoquée et tenue le 18 avril 2018, à 19 h 30, à l'École Centrale située au 378, Principale, Villeroy

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Éric Chartier, maire
M. Patrice Goupil, conseiller siège n° 1
M. Yvan Paquet, conseiller siège n° 2
Mme Guylaine Bédard, conseillère siège n° 3
Mme Roxane Laliberté, conseillère siège n° 4
M. Michel Gingras, conseiller siège n° 5
Mme Ginette Roux, conseillère siège n° 6

Tous, formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Chartier, maire.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

Mme Sylvie Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière et
Mme Joannie Lamothe, adjointe administrative.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Éric Chartier, adresse un mot de bienvenue à l'assemblée et constate qu'il y a quorum. La séance est déclarée ouverte.

18-04-093

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL, MERCREDI 18 AVRIL – 19 H 30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
1.1 Mot de bienvenue et constat du quorum
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. OFFRE DE LA FIRME COMPTABLE POUR LA PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2017
4. MANDAT À ENGLOBE
5. EMBAUCHE D'UN AIDE À L'INSPECTEUR MUNICIPAL (TEMPORAIRE)
6. ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – VOLET PACTE RURAL
6.1 PANNEAU D'AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE

6.2 PATINOIRE ET PARC POUR ENFANTS

7. AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT CONCERNANT L'INSTALLATION, L'UTILISATION ET LA PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET.
8. PÉRIODE DE QUESTIONS
9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de MICHEL GINGRAS

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER l'ordre du jour en ajoutant le point 7 – Avis de motion : règlement concernant l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet.

Adoptée.

18-04-094 3. OFFRE DE LA FIRME COMPTABLE POUR LA PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de la firme comptable Groupe RDL qui peut se déplacer pour venir présenter les états financiers 2017;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition s'élève au coût de 275.00\$ plus taxes si applicable;

Sur proposition de GINETTE ROUX

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER l'offre de la firme comptable Groupe RDL pour la présentation des états financiers 2017.

Je, Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière

Adoptée.

18-04-095 4. MANDAT À ENGLOBE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une aide financière pour la rédaction de plans et devis dans le cadre du Plan d'intervention et d'infrastructures routières locales (PIIRL) pour des travaux de réfection du rang 16;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite bonifier le montant de l'aide financière obtenue et que pour ce faire, elle a mandaté la firme Englobe pour l'aider dans sa démarche;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà reçu deux offres de travaux possibles à réaliser pour la réfection du rang 16 mais que ces deux offres ne répondent pas aux critères du programme;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Englobe offre à la municipalité la possibilité de rédiger une 3^e alternative pour un montant de 950.00\$ plus taxes si applicable;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER l'offre de l'entreprise Englobe pour la rédaction d'une 3^e alternative au coût de 950.00\$ plus taxes si applicable.

Adoptée.

18-04-096 5. EMBAUCHE D'UN AIDE À L'INSPECTEUR MUNICIPAL (TEMPORAIRE)

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal devra s'absenter trois jours par semaine pendant six semaines en raison d'une formation;

CONSIDÉRANT QU'IL serait important d'avoir une personne qui pourrait lui venir en aide et répondre aux urgences en cas de besoin;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà reçu une candidature pour un poste d'adjoint à l'inspecteur municipal sur appel;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Roxane Laliberté et le conseiller Michel Gingras ont décidé de ne pas voter car ils sont en conflit d'intérêt ;

Sur proposition de Ginette Roux

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'OFFRIR un poste d'adjoint à l'inspecteur municipal de façon temporaire et sur appel jusqu'au 4 mai au candidat ayant déposé

sa candidature et DE PROCÉDER à son embauche si ce dernier accepte le poste.

Adoptée.

6. ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – VOLET PACTE RURAL

18-04-097

6.1. PANNEAU D’AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une aide financière du FDT – Volet pacte rural pour l’acquisition d’un panneau d’affichage électronique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions pour ce projet soit une soumission de l’entreprise Libertevision au montant de 24 870.00\$ plus taxes si applicable et une soumission de l’entreprise Lumicom au montant de 21 500.00\$ plus taxes si applicable;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l’entreprise Lumicom répond davantage aux besoins de la municipalité;

Sur proposition de Guylaine Bédard

Il est résolu à l’unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR la soumission de l’entreprise Lumicom au montant de 21 500.00\$ plus taxes si applicable pour l’achat d’un panneau d’affichage électronique.

Adoptée.

6.2. PATINOIRE ET PARC POUR ENFANTS

La municipalité devra procéder à l’envoi d’appel d’offres sur invitation pour la réfection de l’asphalte à la patinoire, pour le remplacement des bandes de la patinoire ainsi que pour l’acquisition et l’installation d’un module de jeu et de mobilier urbain au parc pour enfants du Chalet des loisirs.

Pour ce qui est de la construction du gazébo, la municipalité souhaite avoir de nouvelles soumissions, car la grandeur souhaitée du gazébo est de 16’ x 24’ et les soumissions sont pour une infrastructure de 11’ x 24’.

7. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT L’INSTALLATION, L’UTILISATION ET LA PRISE EN CHARGE DE L’ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE

TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET

Avis de motion est donné par Yvan Paquet qu'un règlement concernant l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Une question est posée concernant l'embauche de l'adjoint à l'inspecteur municipal. La citoyenne demande si ce dernier devra aussi suivre la formation pour l'eau potable. Le maire l'informe que non, il n'aura pas à la suivre puisque la municipalité fait affaire avec une firme qui pourra venir faire les tests au besoin en l'absence de l'inspecteur.

18-04-098

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Patrice Goupil

QUE la séance soit levée à 20 h 06.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Éric Chartier, maire

Sylvie Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière